

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 novembre 2017

Convocation du 27 octobre 2017

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, T. Lapalu, G. Devrieux, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, S. Farenc, N.Garampon, A. Fayot, A. Rey, H.Fayard F.Roucayrol, G. Virone

Absents : JL Bourdin, F. Ducray, E. Fleury C. Pichoud,

Pouvoirs : C. Pichoud à M. Girer, E. Fleury à G. Devrieux

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Virone est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.
Suite à la remarque d'A. Fayot quant à la rédaction du point 8 garantie d'emprunt, M. Girer précise qu'un rendez-vous va avoir lieu avec le Conseil Départemental.

3. Accessibilité. Dossiers autorisations de travaux DDT et SDIS dépôt et demande de dérogations

T. Lapalu précise que ce point ne peut pas être présenté ce soir, le dossier doit être repris par notre maître d'œuvre.

4. Accessibilité travaux lot N° 2. Avenant retenue de garantie

M. Lapalu rappelle les travaux d'accessibilité réalisés cette année. Suite à la consultation menée en début d'année, le conseil municipal du 3 mars dernier a retenu l'entreprise Calla pour un montant de 8700 € HT pour la réalisation des travaux du lot N°2 Plâtrerie–Peinture. Lors de la réalisation des travaux des adaptations sur le revêtement à mettre en œuvre sur les marches des escaliers ont été nécessaires. Un avenant au marché de 1300 € HT a été transmis. Le montant du marché du lot N°2 de l'entreprise Calla serait ainsi porté à 10 000 € HT soit 12 000 € TTC.

Par ailleurs, M. le Maire précise que le marché signé avec l'entreprise Calla prévoit dans le CCAP article 10 prix une retenue de garantie. Il expose que M. Calla gérant de l'entreprise Peinture Déco arrête son activité pour cause de départ à la retraite.

La mise en œuvre de la retenue de garantie pose donc problème car si elle est seulement libérée dans un an, M. Calla aura cessé son activité et il n'aura plus de compte bancaire pour le versement de ces sommes.

M. le Maire propose donc par un avenant d'autoriser la modification du CCAP du lot N° 2 – article 10 prix des prestations afin de préciser que la libération des garanties est autorisée avant l'expiration du délai de garantie des travaux au vu de cette fin d'activité.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces deux avenants et autorise M. le Maire à les signer.

5. RIFSEEP. Mise à jour Agents techniques

S. Jullien rappelle la délibération du 3 juin 2016 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la commune ainsi que la délibération du 2 juin 2017 intégrant de nouveaux emplois du pôle enfance dans ce régime.

Elle précise que l'arrêté permettant d'intégrer les adjoints techniques dans ce régime indemnitaire est paru cet été. Il convient donc d'intégrer les ouvriers polyvalent avec référence C1 et les agents pour l'entretien des bâtiments communaux avec référence C2 afin qu'ils bénéficient au 1^{er} janvier 2018 de ce régime indemnitaire en remplacement de l'existant.

Elle rappelle les montants de références pour l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) : C1 : 2000 € - C2 : 1000 € ; pour le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel : C1 : 222 € - C2 : 111 €. Les autres modalités sont maintenues.

M.Roucaïrol, et M. Rey ne prennent pas part au vote

Après délibération, le Conseil municipal, décide d'instaurer le RIFSEEP selon ces nouvelles modalités à compter du 1^{er} janvier 2018.

Seul le décret permettant l'intégration du cadre d'emploi des assistants de conservation reste encore à intervenir.

6. UDAF. Opération Lire faire lire Convention de partenariat

N. Garampon, membre de la commission médiathèque présente le projet de convention à intervenir avec l'UDAF dans le cadre de l'opération lire faire lire, programme tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles auprès des structures éducatives.

La présente convention est valable pour un an à partir de la signature de celle-ci et pourra être renouvelée expressément un mois avant la date d'anniversaire de cette signature.

Elle précise que l'avenant N°1 à la convention prévoit l'intervention de Mme Vaudan le jeudi de 15h15 à 16h15 avec l'animatrice des temps d'activités périscolaires, au sein de la médiathèque.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve la convention et l'avenant N°1 de partenariat avec l'UDAF pour l'opération lire faire lire
- Autorise M. le Maire à signer ces pièces ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires au renouvellement ultérieur de la convention.

7. Centres aérés. Participation de la commune Été 2017

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 mai 2017, décidant de participer aux séjours d'enfants de Mionnay en Centres Aérés durant l'été 2017 ; cette participation a été fixée à 2,20 euros par jour par enfant.

Il rappelle que lors du Conseil municipal du 6 octobre la somme de 470,80 € représentant 214 journées a été

attribuée.

Il présente au Conseil le dernier état de présence pour un montant de 74,80 € pour 34 journées, portant au total les participations aux séjours d'enfants à 545,60 €.

Il rappelle la délibération du 7 avril de vote des subventions par laquelle la somme de 500 € était affectée aux participations aux séjours d'enfants. Il précise que cette même délibération prévoyait une somme pour l'attribution de subvention exceptionnelle de 800 €. Les crédits suffisants sont donc disponibles au compte 6574.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- dit qu'il sera attribué à Mme Davin la somme de 74,80 €
- dit que la somme suffisante est prévue au Budget 2017 à l'article 6574

	Montant attribué	Montant modifié
Centre aérés (participation 2,14€/jour/enfant)	500,00	700
TOTAL	3 512,75	3712.75
Autres subventions exceptionnelles non prévues	800,00	600
TOTAL GLOBAL	12 094,75	12094.75

8. Décisions

M. le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la commune pour le terrain cadastré AB 37.

M. le Maire précise que la déclaration préalable pour l'abri des boules a été signée.

9. Comptes-rendus des commissions

- M. le Maire informe le Conseil de la démission de Mme Ducray de ses missions d'adjointe et de membre du Conseil Municipal. La commission communication refait rapidement le point avec la secrétaire en charge de cette thématique sur le suivi des dossiers en cours et à venir. T. Lapalu étudiera les dossiers de manifestation en l'attente de la nomination d'un nouvel adjoint.

- M. le Maire informe le Conseil que le compromis de vente entre l'EPF et la SEMCODA a été signé pour le portage du futur restaurant.

- G. Virone interroge M. le Maire pour savoir si la demande de subvention du Vélo a pu être examinée ? Ce point sera présenté lors du prochain conseil. Néanmoins, les élus souhaitent apporter une réponse de principe à la demande. G. Devrieux et T. Lapalu précise que pour eux la demande de financement n'est pas justifiée au vu du dernier bilan financier de l'ASCM.

M. le Maire précise que si une subvention doit être donnée, elle doit l'être à chacune des associations qui participe à la manifestation du 8 décembre. S. Farenc précise que certaines dépenses sont parfois longuement discutées et certaines refusées pour l'école notamment, alors que là l'idée porte sur l'attribution d'une subvention.

Après échange, il est convenu qu'une subvention exceptionnelle de 150 € sera proposée au prochain conseil pour l'association du Vélo et également 150 € pour le Sou des écoles dans le cadre de cette animation du village.

- A. Rey pour la commission festivité fait le point de l'organisation de la cérémonie du 11 novembre.

- G. Devrieux rappelle la proposition du Conseil d'une semaine à 4 jours pour la rentrée 2018/2019. L'information sera transmise au DASEN.

- G. Devrieux précise que lors du Conseil d'école un point a été fait sur l'alarme confinement. Elle précise qu'une subvention a été demandée à la préfecture et que nous sommes toujours en attente de sa réponse. D'autres demandes de l'école concernant des volets et des modifications sur les fermetures des portes ne pourront pas avoir de réponse favorable. T. Lapalu précise que de nombreuses écoles et collèges sont confrontés à ces problématiques et qu'elles ne sont pas encore équipées. G. Devrieux précise que certains

problèmes ont déjà été réglés avec par exemple la mise en place d'une ferme porte au portillon de l'école élémentaire.

- G. Devrieux rappelle le concours de Coinche qui se déroule ce samedi 4 novembre au profit du CCAS.
- T. Lapalu pour la commission bâtiments précise qu'un devis va être sollicité pour le changement de la porte du préau nord ainsi que pour des fenêtres du RDC.
- T. Lapalu pour la commission voirie rappelle les devis réalisés pour la rue de l'église et pour l'accès à la future salle polyvalente.
- T. Lapalu précise que les commandes d'éclairage public vers l'école élémentaire ont encore fait l'objet de dégradation. Un devis pour mettre en place une armoire métallique a été sollicité auprès de RSE.
- N. Curtet pour la commission fleurissement précise que les plantations d'automne sont en cours.
- N. Curtet pour le CMJ rappelle la collecte des bouchons ce samedi 4 novembre. Le CMJ se réunira le mercredi 8 novembre pour travailler sur le projet de skate-park. La cérémonie du 11 novembre est également en cours de préparation.
- T. Lapalu informe le conseil du bilan réalisé avec le Service technique et l'EPTB pour la 1^{ère} année de passage en zéro pesticide. Le bilan est positif.

10. Questions diverses

- M. Girer donne compte-rendu des derniers dossiers présentés à la communauté de communes de la Dombes :

- Le dispositif coup de pouce est mis en place à l'attention des jeunes de 12 à 25 ans afin de les aider dans la mise en place de leurs projets.

- Suite à la fusion des trois communautés de communes, une réflexion est menée afin d'étendre le dispositif d'intervenant sport ou musique aux trente-six communes. Le sport étant obligatoire à l'école les interventions devraient plutôt porter sur la pratique artistique. Les modalités d'intervention des intervenants communautaires restent à organiser.

- Les tarifs de la taxe de séjour sont reconduits.

- Les syndicats de rivière devraient passer de 6 à 3 ou 4 sur le territoire. Afin de financer la compétence GEMAPI qui va être obligatoire pour les communautés de communes une taxe liée aux EPCI va être mise en place et répartie sur l'ensemble des habitants.

M. le Maire précise que si la commune avait appartenu à un syndicat de rivière c'est lui qui aurait financé et pris en charge les travaux du bief qui sont en cours.

M. le Maire rappelle la présence de l'ovoïde sur la commune de Mionnay en limite avec les Echets.

M. Girer précise que la totalité de la compétence va être transférée au syndicat de rivière SR3A.

- M. Girer informe le conseil que l'acquisition des terrains du PAE est en bonne voie. De nombreuses ventes ont été signées ce qui aura pour effet en cas de saisine du juge de l'expropriation de fixer un prix de référence pour les terrains. Le prix actuel est de 16 € du m².

M. Girer précise également que la société d'autoroute APRR va rétrocéder à la commune environ 1 hectare de parcelle qui n'a plus d'utilité pour l'autoroute. La commune vendra ensuite ces terrains à la Communauté de communes au prix du marché qui les cédera à l'aménageur.

La question de la répartition du produit des taxes de la zone entre la commune et l'intercommunalité est en cours de réflexion. Certains élus mettent en avant que le risque a été porté par la CCD d'autres que la commune de Mionnay va avoir certaines charges à supporter (entretien route, espaces verts)

- M. Girer précise qu'une consultation est en cours pour l'achat de radar et de panneau d'information.

- M. Girer informe le conseil qu'une convention a été signée avec la société épave service pour la gestion des épaves sur le territoire.

- M. Girer précise qu'un marché d'études pour la prise des compétences eau en 2020 et assainissement en 2019 vient d'être attribué avec des tranches optionnelles.

- M. Girer précise que le régime spécial d'exonération des locaux industriels et commerciaux a été reconduit en 2018. Il ajoute que sur l'ancien territoire de la communauté de communes Chalaronne Centre la redevance pour enlèvement des ordures ménagères s'applique. Ce système de paiement à la pesée et au nombre de collecte génère des dépôts sauvages. Une amende de 100 € a été mise en place envers les contrevenants, amende qui a été confirmée par le tribunal administratif. M. Girer précise qu'une réflexion pour l'évolution vers une TEOM incitative est en cours. Cette taxe comprend une part fixe et une part proportionnelle. La collecte est réalisée par le centre des impôts.

- M. Girer précise que le contrôle des bornes incendies n'est plus effectué par le SDIS. La CCD va acquérir deux débitmètres et un employé de la CCD sera mis à disposition des communes pour effectuer ces contrôles. Y. Dhomont précise qu'il serait possible de déléguer cette mission à la NDES.
- M. Girer précise qu'une réunion sur le SCOT aura lieu le 2 décembre prochain. L'ensemble des élus des 36 communes est convié.
- N.Curtet rappelle le compte rendu de la préparation des vœux du Maire.

Le Secrétaire de Séance, G. VIRONE



Le Maire, Henri CORMORECHE

